



Mail du 31 Mai 2022

Envoyé au DRH France

CGT

De: CGT <cgt_fpt_bly@orange.fr>
Envoyé: mardi 31 mai 2022 14:29
À: ARNAUD Herve (CNH Industrial)
Cc: 'ROTHER Eva (Iveco Group)'; 'FRANCOIS BARETTA Beatrice (Iveco Group)'; 'ddets-uc2@saone-et-loire.gouv.fr'; 'ddets-uc1@saone-et-loire.gouv.fr'; 'MATTEI Pierre-Antoine (Travail) - DDETS 71/PSITE/INSPECTION/UC2'
Objet: Délits d'entrave

Bonjour Monsieur ARNAUD,

Vous n'êtes pas sans connaître les tensions existantes au sein de notre établissement dues à une gestion catastrophique de la part du service des ressources humaines.

Rien que sur le dernier mois nous avons constaté les illégalités suivantes :

- Licenciement pour inaptitude sans consultation du CSE.
- Modification des horaires de travail du secteur peinture sans consultation du CSE.
- Modification du seuil d'accueil sans consultation du CSE.

Tous les faits ci-dessus sont incontestablement des preuves de délit d'entrave qui peuvent exposer l'employeur à des sanctions pénales.

Nous rappelons également que les salariés nouvellement embauchés ainsi que les intérimaires sont actuellement rémunérés en dessous du taux horaire minimum légal concernant le paiement des majorations de nuit et des heures supplémentaires et cela sans complément de la part de l'employeur.

Cette situation n'est plus acceptable et perdure malgré plusieurs interventions de notre part, de ces faits, nous vous demandons le remplacement immédiat de notre Directrice des Ressources Humaines.

Dans l'attente de votre réponse,

Le syndicat CGT.

Copie à l'inspecteur du travail Pierre-Antoine MATTEI.